



# DEMENAGEMENT DE LA MAMAN AVEC MON FILS

Par **cristo16**, le **22/02/2010** à **22:43**

bonjour,

Mon ex compagne a déménagé et est partie vivre à 30 km de mon domicile avec notre enfant. Avant de partir ( 2 mois avant), nous sommes repassés au tribunal à sa demande afin d'augmenter la pension à 300 euros par mois. Elle a eu gain de cause. j'avais mon fils légalement 1 Wd sur 2 et tous les mercredis soir au jeudi, et une semaine sur 2 pendant les congés ( y compris congés d'été). Aujourd'hui, je ne peux prendre mon fils que tous les quinze jours, elle ne veut pas participer au frais de transport. Je passe plus 10 h de voyage dans le WD. Que puis je faire ?? Alors que ses revenus sont supérieurs à mes revenus. De plus, pendant la période d'été elle souhaite conserver l'alternance d'une semaine...

Par **2adl**, le **25/02/2010** à **10:04**

Bonjour,

Vous devez pour cela contacter le JAF du lieu de domicile de l'enfant. Deux possibilités, soit vous même

<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10066&ssrubrique=10216&article=11128>

en respectant les termes et besoin du formulaire joint. Suivant les tribunaux, les requetes sont plus ou moins traitées.

Sinon, demander à un avocat de le faire pour vous et du reste, il appartenait à la mère, dans la mesure ou c'est elle qui a crée le problème d'y apporter une soltion pratique. Ainsi, elle devrait à ce titre au moins participer pour moitié à vos frais de transports qu'elle a de fait engendrés;

Bonne chance